

COMITE DIRECTEUR

Procès-verbal n°5

Samedi 21 Avril 2018 - TALENCE

Le 21 Avril 2018 à 13 heures 30, les membres du CODIR présents (suivant la feuille de présence annexée au présent procès-verbal) se sont réunis à la Maison des Sports de TALENCE, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Actualités fédérales

- 1.1 Point sur l'AG nationale
- 1.2 Informations relatives au congrès

2 - AG de la ligue

- 2.1 Bilan de l'AG
- 2.2 Fonctionnement du codir
- 2.3 Commissions : organisation et point d'étape

3 - Plan de développement

- 3.1 Projets et actions 2018 (en cours et à réaliser)
- 3.2 Point sur les conventions Ligue/CT

4/ Questions diverses

1.1 Point sur l'AG nationale

Frédéric C. relate les réactions qui ont suivies le courrier du président de la Ligue AURA, rappelle également le contenu et le sens du courrier cosigné par 5 présidents de ligue élus au CA national. Il reprend ensuite 4 points essentiels de l'AG de Nantes :

- Augmentation de la licence de 1 €
- Délégation du ski alpinisme maintenue
- Création d'une licence « non pratiquant »
- Défense et promotion des sites naturels : point sur l'accès et la gestion des SNE, le travail sur l'évolution du cadre législatif, la perspective de création de la fondation Rock-Climbing pour leur financement.

Des échanges s'ouvrent au sujet de la création d'une licence « non pratiquant » :

Claudine B. ne conçoit pas de licence « non pratiquant »/ « dirigeant » pour les arbitres.

Sabrina B. souligne le manque de juges et d'arbitres, ce qui pénalise certains clubs dans les compétitions. Il est important pour l'évolution d'un club de recruter des personnes pas forcément pratiquantes.

Valérie M. souligne qu'il faut trouver des solutions pour avoir plus de juges bénévoles.

Patrick D. indique qu'éventuellement des clubs peuvent collaborer pour l'inscription d'officiels.

Frédéric C. ajoute qu'il faudrait lisser le coût des formations pour plus d'équité territoriale.

Fernand R. précise que le juge fait partie du jeu (Code du Sport) donc ce n'est pas un « non pratiquant » ; la réflexion à mener serait donc peut-être celle du coût des formations, à la charge des clubs, plutôt que celle du prix de la licence, même si une licence « juge » à moindre coût pourrait être étudiée.

Autres précisions apportées par Frédéric C. :

- La Fédération souhaite que le modèle de KARMA se développe.
- Un nouveau cadre technique a été attribué à la FFME par l'Etat.

1.2 Informations relatives au congrès

Equipements SAE : 1 commission se réunit 1 fois par an pour étudier les projets.

Des documents sont à venir.

Idée de principe : rénover des structures déjà existantes.

2.1 Bilan de l'AG de la Ligue

1/3 des clubs ont répondu, soit 31 sur les 91 que comptait la Ligue en 2017. Au final c'est 56% des licencié(e)s qui n'ont pas été représenté(e)s !

C'est largement insuffisant ; cela pose bien sûr la question de la représentativité des licenciés, celle de la place et du rôle des organes déconcentrés (CT et ligues) dans le jeu démocratique fédéral.

2.2 Fonctionnement du CODIR

Il a été décidé d'externaliser la comptabilité de la Ligue.

Des devis vont être sollicités auprès de Cabinets comptables.

2.3 Commissions : organisation et point d'étape

Commission sécurité/événements (Pierre-Alain B.) :

Lors de la journée du 26/05/2018 : intervention de Sylvie VIENS sur la sécurité prévue le matin.

Une formation Neige/Avalanche est en cours de préparation et aura lieu à l'occasion du salon 100% sport à BORDEAUX le 3 Novembre 2018. Cette formation prévoit l'intervention de l'ANENA, du PGHM, d'un instructeur montagne et éventuellement le témoignage d'une victime d'avalanche.

La création d'un nouveau vêtement (type gilet) pour identifier les « organisateurs, encadrants... » sur les événements est actuellement à l'étude.

Commission Sport, Santé, Performance (Patrick D.) :

- Séminaire des entraîneurs du 26 Mai 2018 : une ½ journée sera consacrée à la présentation du PPF et à sa déclinaison possible sur la Ligue NA. Une large place sera faite au retour d'expérience (témoignages d'entraîneurs). Sylvie VIENS, DTN adjointe en charge de l'Animation Territoriale interviendra également sur ce thème.

- programme de la commission en cours de finalisation : à valider et à mettre en œuvre

- Recensement à prévoir des intervenants pro dans le milieu médical : à répertorier et à diffuser aux clubs pour accompagner au mieux les grimpeurs. La commission devra traiter rapidement la question de la commission médicale régionale.

Commission Handisport (Sabrina B. et Karine H.) :

Mise en place d'un questionnaire qui sera envoyé à tous les clubs afin de faire un état des lieux.

La commission s'est étoffée : seuls trois territoires de la Nouvelle-Aquitaine ne sont pas représentés.

Constat d'un manque de formation.
Projet initié dans le 24 : une SNE adaptée au handisport.

Fernand R. précise qu'il serait intéressant de développer des choses avec le national, peut-être avec le département « Animation territoriale », car peu de choses sont actuellement proposées.

Commission formation (Jean-Jacques N.) :

La formation est la compétence première des ligues. A ce titre, son organisation doit maintenant relever exclusivement de la Ligue et se faire en concertation avec les territoires.

A ce jour, les clubs font remonter les disparités de coût trop importantes entre les formations. C'est effectivement très surprenant ; une réflexion est à mener dans une perspective d'harmonisation.

Pour la prochaine saison sportive : planification de plusieurs formations notamment gestion EPI, Juge, Remise à niveau PSC1.

Le calendrier des formations est en cours d'élaboration.

Commission alpinisme (Jean-Baptiste B.) :

4 dates de stages ont été mises en place. Mais à ce jour quid du prix du stage s'il n'y a pas suffisamment de stagiaires pour équilibrer le coût.

La question d'une éventuelle prise en charge par la Ligue est posée. Il est demandé à la commission de préciser ce projet.

Cette présentation permet également de revenir sur l'organisation et les missions des commissions. Un point sera fait sur ce point avant la fin de la saison sportive.

3.1 Projets et actions 2018 (en cours et à réaliser) :

Fernand R. fait le point sur les demandes de subventions. Un travail conséquent a été réalisé avec le Conseil régional et la DR-D-JSCS afin de conforter le plan de développement de la Ligue en lien avec les orientations en matière de déploiement des politiques publiques sportives.

A noter :

Concernant la demande de subvention Conseil Régional, la Ligue a formulé une demande de 8 000€ au titre de ses actions de développement 2018, soit une hausse de 2 000€ comparée à l'année 2017. Pour rappel, en 2017, ce sont 6 000€ qui ont été accordés pour les actions de développement et 1 000€ pour du matériel médical.

A propos de la demande CNDS, la Ligue a sollicité cette année une aide de 15 500€ pour ses actions de développement, soit 4 800€ de plus qu'en 2017.

La répartition des demandes et des projets présentés aux demandes de subventions est annexée à ce compte rendu.

3.2 Point sur les conventions Ligue/CT :

Frédéric C. rappelle le travail réalisé avec Fernand sur la contextualisation du document type proposé par la fédération. Cette adaptation a été validée par la DTN. Il indique qu'à ce jour on compte seulement 3 retours de projets de conventions : CT 33, CT 64 et CT 86.

Objectif : signature des conventions fin 2018.

4/ Questions diverses :

Karine H. souligne le manque d'implication de la Fédé dans l'handi-escalade. Il est important de faire remonter l'information dans les AG Nationale et Régionale.

Date du prochain CODIR : non déterminée.

Il semble important de faire une réunion « bilan de saison », mais la difficulté est de trouver une date en cette période. L'utilisation de la visioconférence via Agora pourrait être envisagée en regroupant certains membres (Ex : 33, 40) afin d'en faciliter le déploiement. Cela nécessitera peut-être l'accompagnement par Fernand.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures.

Du tout il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Ligue et par la secrétaire de séance (à savoir la secrétaire de la Ligue).

Le Président de la Ligue,
Frédéric CARRINCAZEAX

La secrétaire de séance,
Olivia PUTZEYS